

Intoxications au monoxyde de carbone dans le contexte du verglas

11 mars 2026

En raison du verglas qui tombe présentement sur la région, plusieurs pannes de courant pourraient potentiellement survenir sur l'Île de Montréal. Plus d'information sur les pannes est disponible ici : <https://pannes.hydroquebec.com/pannes/>. Le cas échéant, le temps de rétablissement variera selon le secteur de résidence et sera vraisemblablement plus long pour certains étant donné l'ampleur de la problématique.

En raison des pannes, il est possible que des citoyens tentent d'utiliser des appareils de chauffage d'appoint ou de cuisson, ce qui pose un risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO). Ces appareils alimentés par un combustible, comme l'huile, le gaz, le bois, l'essence, le charbon, le propane, etc, ne doivent pas être utilisés à l'intérieur. De même, le matériel prévu pour une utilisation extérieure, comme le barbecue et l'équipement de camping, ne doit pas être utilisé comme source alternative de chauffage.

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, inodore, incolore, et sans saveur, qui est généré par la combustion. Les symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone incluent: maux de tête, étourdissements, fatigue, troubles visuels, nausée et vomissements. Dans les cas plus sévères, des pertes de conscience et des convulsions peuvent survenir, et même le décès.

À EFFECTUER

1. **Penser à une intoxication au monoxyde de carbone** pour des patients qui se présentent avec des symptômes compatibles:
 - maux de tête, étourdissements, fatigue, troubles visuels ;
 - nausée et vomissements ;
 - perte de conscience.
2. **Signaler à la DRSP par téléphone toute intoxication au monoxyde de carbone sans délai.** La déclaration rapide des cas est importante pour permettre une intervention rapide sur les lieux et éviter que d'autres personnes soient exposées.
 - Appeler le **514-528-2400** et demander de parler à l'intervenant de garde en santé environnementale (24 heures/7 jours).
3. **Conseils à donner aux patients :**
 - Les appareils alimentés par un combustible, comme l'huile, le gaz, le bois, l'essence, le charbon, le propane, etc, ne doivent pas être utilisés à l'intérieur. De même, le matériel prévu pour une utilisation extérieure, comme le barbecue et l'équipement de camping, ne doit pas être utilisé comme source alternative de chauffage.
 - Se référer au site web de leur arrondissement et/ou le 311 pour avoir des informations à jour sur les pannes de courant et les mesures de soutien mises en place.
4. **S'assurer, au moment du congé et du retour à la maison des patients :**
 - Que leur domicile soit sécuritaire pour leur arrivée (p.ex. vérifier le statut des pannes dans le secteur);
 - Que des proches du patient prennent de ses nouvelles régulièrement.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

- *Feuillet – Le monoxyde de carbone : un tueur silencieux (DRSP) :* https://santepublicquemontreal.ca/sites/drsp/files/media/document/CP_MonoxydeCarbone_Depliant.pdf
- *Conseils et prévention pour la population générale – Monoxyde de carbone (DRSP) :* <https://santepublicquemontreal.ca/conseils-et-prevention/conseils/monoxyde-de-carbone-co>
- *Conseils pour professionnels et partenaires - Monoxyde de carbone (DRSP) :* <https://santepublicquemontreal.ca/professionnels-et-partenaires/thematiques-de-sante-publique/monoxyde-de-carbone-co>
- *Intoxication au monoxyde de carbone (Portail gouvernemental Québec.ca) :* <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/intoxication-au-monoxyde-de-carbone>
- *Panne de courant (Portail gouvernemental Québec.ca) :* <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels/quoi-faire-avant-pendant-apres-urgence-sinistre/panne-courant>
- *Publication médias sociaux sur l'impact des pannes (Santé Montréal) :* <https://www.facebook.com/santemontreal> et https://www.instagram.com/sante_montreal/